



VERSAILLES

Compte rendu du Conseil de quartier Saint-Louis Lundi 20 janvier 2025 à 20h

Présidente : Marie-Pascale Bonnefont

Vice-Président : Philippe Pain

En présence **d'Annick Bouquet, Maire-adjointe déléguée à la Petite Enfance.**

Intervention concernant : La politique et l'offre Petite Enfance

Questions :

- a) La pénurie de professionnels dans le secteur de la petite enfance : quelles sont les raisons de cette insuffisance de professionnels ?**

Le secteur de la petite enfance fait intervenir des équipes pluridisciplinaires.

Le manque de professionnels peut s'expliquer par une méconnaissance du secteur et des métiers.

Pour faire face à cette situation, la municipalité a mis en place plusieurs mesures, notamment :

- Conventions avec les écoles de formation ;
- La mise en place d'actions d'information sur les métiers du secteur auprès des lycéens en sollicitant l'intervention de professionnels qui parlent de leurs métiers en face à face ;
- L'accroissement du nombre de lieux d'éveil ;
- L'organisation de réunions à destination des assistantes maternelles leur permettant d'échanger sur leurs pratiques ;
- Le développement de l'attractivité des métiers concernés sous la forme de revalorisations salariales co-financées par la CAF et la commune...

- b) Le coût annuel d'une place en crèche**

Le coût moyen annuel par berceau est de l'ordre de 17000 € par an.

- c) La répartition du financement des crèches entre la CAF et la commune**

Le financement des crèches est réparti comme suit :

- La CAF : 40 %
La Prestation de service unique (PSU) est une aide au fonctionnement versée par les CAF aux gestionnaires des établissements (dont les collectivités territoriales, en l'espèce la municipalité) ;
- La commune : 40 % ;
- Les parents : 20 %

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Marie-Pascale Bonnefont et Philippe Pain

Tél. : 01 30 97 80 12

Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris R.P. 1144 - 78011 Versailles Cedex

www.versailles.fr

d) Quelles sont les causes parfois du non-respect du contrat par les parents ?

L'attribution de l'aide de la CAF est subordonnée notamment à :

- La conclusion d'une convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la structure gestionnaire ;
- D'« un contrat » dit d' « accueil » (pour l'accueil régulier des enfants) entre l'établissement d'accueil et les parents. Ce contrat définit les modalités d'accueil et les obligations réciproques des parties.

Aussi, lorsque que les parents ne respectent pas leurs obligations et notamment les heures prévues au contrat, la PSU attribuée à la structure gestionnaire est diminuée d'autant. La commune en est d'autant pénalisée.

Les parents sont sensibilisés par la municipalité au respect de leur contrat.

e) Le label « Ecolo crèche » : qu'est ce, quelle est son utilité ?

Mis en place par l'association « Ecolo crèche », ce label est destiné à appliquer les principes du « développement durable » au secteur de la petite enfance, en l'espèce les crèches et à renforcer la qualité de leurs prestations. Il est attribué au regard d'un référentiel de règles, réparties en différents thèmes qui concourent à la qualité des crèches.

Ce label est utile notamment pour les raisons suivantes :

- Il soutient et développe le dynamisme des équipes ;
- Il permet le renforcement de l'implication des parents ;
- Il favorise le recours à des produits d'entretien de plus grande qualité.

De plus, lorsqu'un établissement d'accueil est labellisé, le montant de l'aide de la CAF peut être multiplié par deux.

f) Des expériences intergénérationnelles ont-elles été tentées à Versailles ?

La municipalité met en œuvre de nombreux projets associant les deux publics. Cette mixité intergénérationnelle est très féconde entre les jeunes enfants et les personnes âgées. Elle est active à différents endroits, comme à Lépine.

Informations diverses

- a) Le recensement de la population à venir ;
- b) Rappel d'une permanence d'information sur la ligne 18 à proximité du quartier Saint-Louis : tous les premiers vendredis du mois à la Maison de quartier, de 14h à 17h30, en Salle Picasso :
 - Vendredi 7 février,
 - Vendredi 7 mars,
 - Vendredi 4 avril.
- c) L'accumulation de déchets le Week-end en haut de la rue Royale ;
- d) Peu de stationnements pour les bicyclettes au niveau de la maison de quartier.

Prochaine séance : lundi 10 mars 20h



VERSAILLES.fr



LA POLITIQUE ET L'OFFRE PETITE ENFANCE

Conseil de quartier de Saint Louis
Janvier 2025

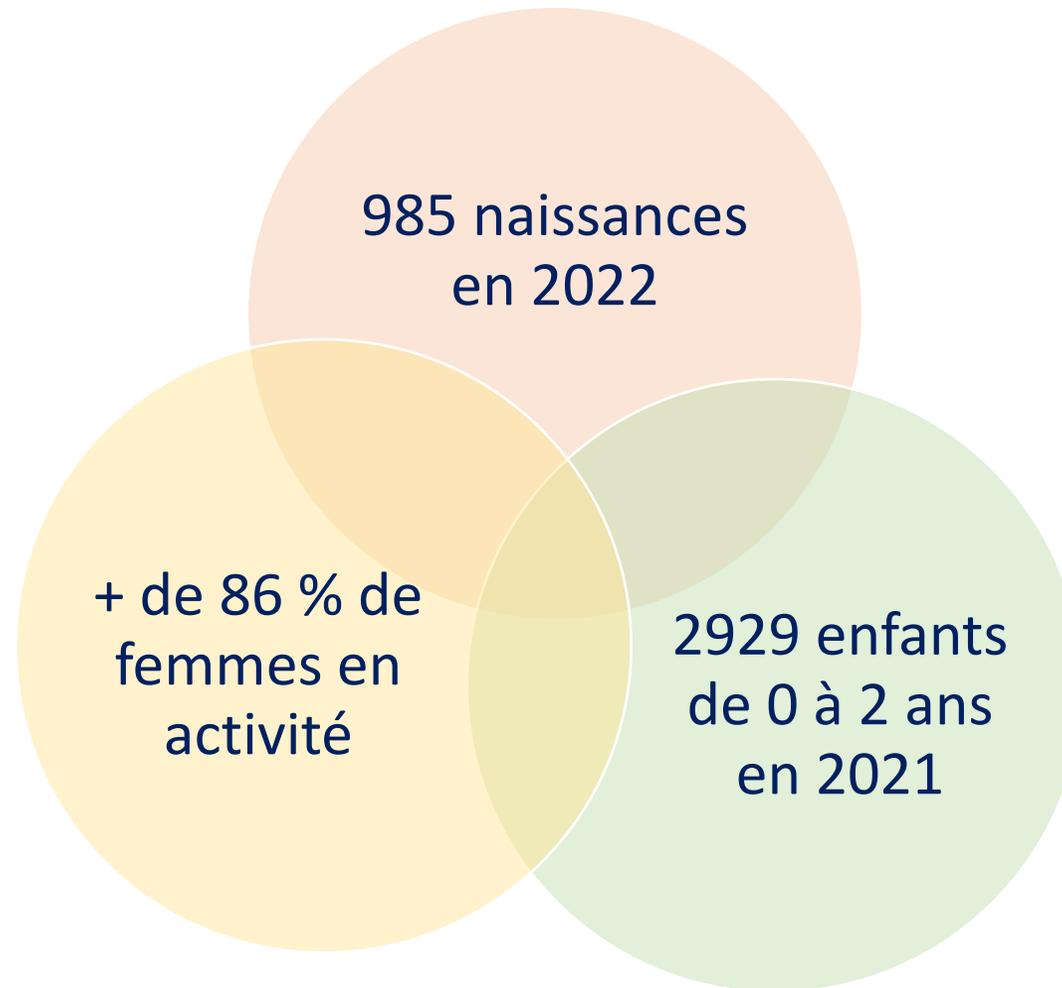
La politique Petite Enfance

Priorité de l'équipe municipale, le secteur de la petite enfance continue d'évoluer pour offrir aux familles des structures et services adaptés à leurs besoins.

Il s'articule autour des axes suivants :

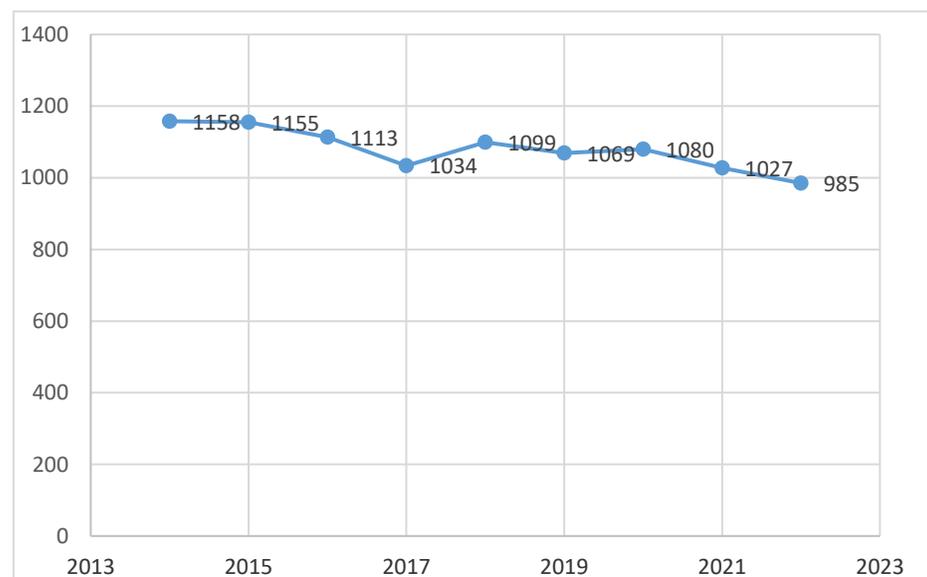
- ✓ Favoriser le développement de modes d'accueil répondant aux besoins des parents et des enfants,
- ✓ Renforcer les actions de soutien à la parentalité,
- ✓ Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants confiés,
- ✓ Ouvrir les modes d'accueil aux enfants en situation de handicap,

Les chiffres clés



Evolution des naissances

✓ Depuis 2014, diminution de 14% des naissances sur le territoire



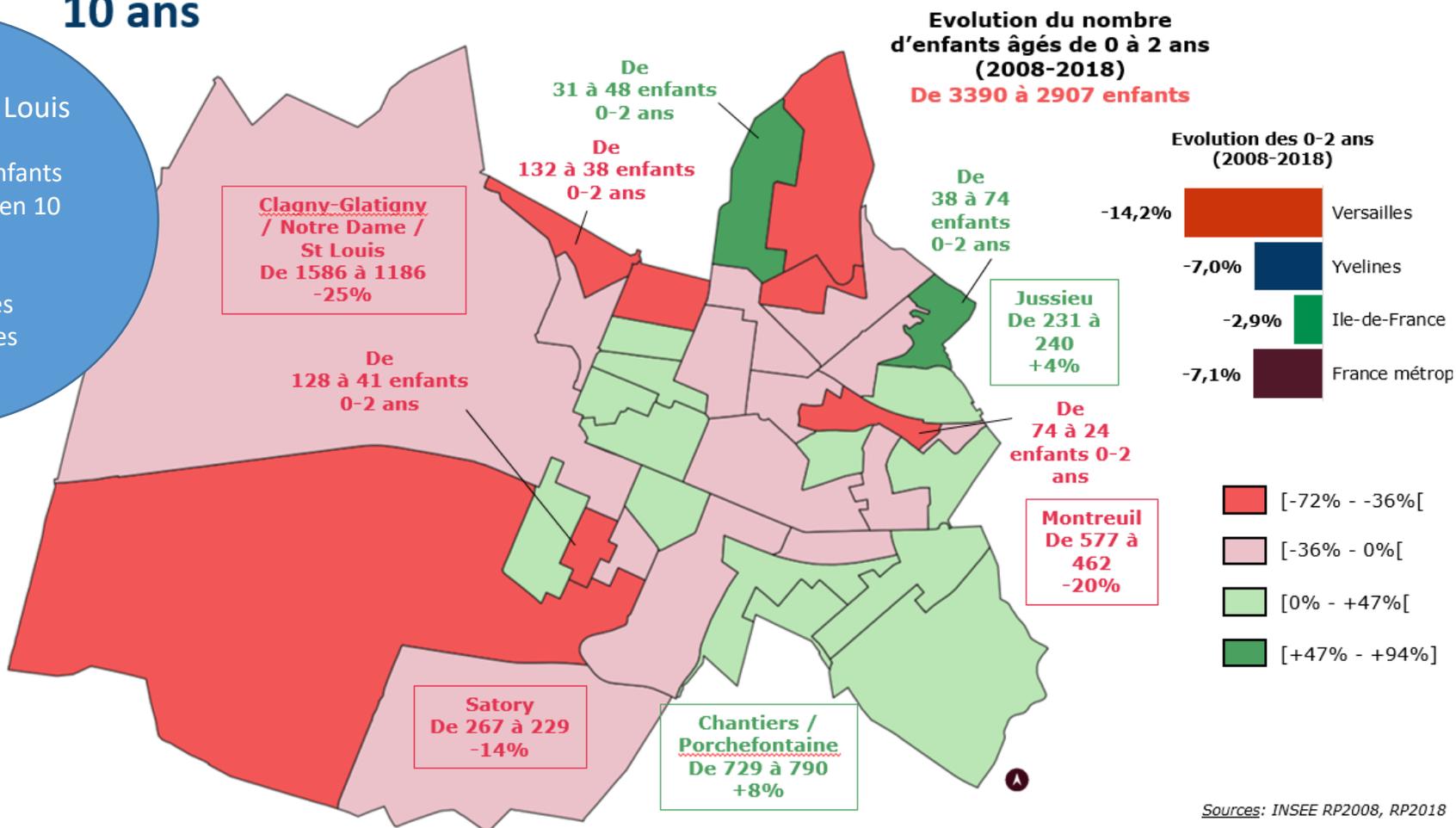
Population des 0-2ans

Une baisse de 14% du nombre d'enfants de moins de 3 ans en 10 ans

Le quartier Saint Louis

baisse de 25% d'enfants de moins de 3 ans en 10 ans

10% de familles monoparentales



L'offre d'accueil Petite Enfance

taux de couverture de 75% (59% au niveau national)

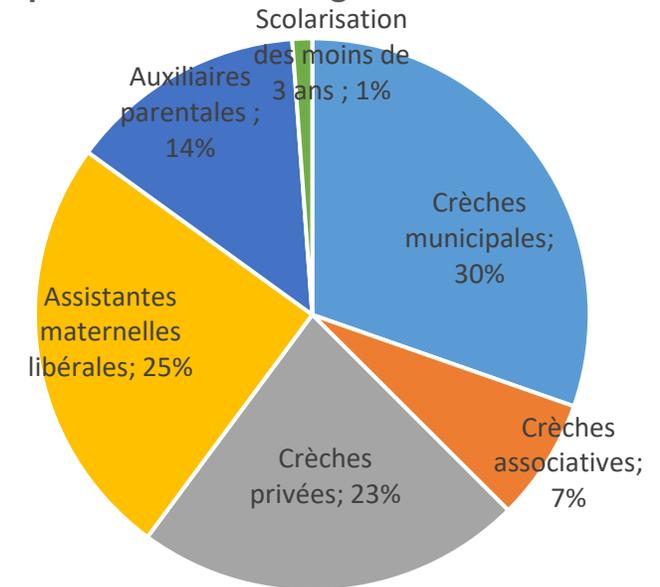
❖ Accueil collectif (61% des places) – en augmentation

- 16 crèches et multi-accueils municipaux (593 places)
- 2 crèches associatives (148 places)
- 23 crèches privées (409 places)
- 1 crèche du ministère des Armées (60 places)
- Moins de 30 enfants de moins de 3 ans scolarisés

❖ Accueil individuel (39% des places) – en diminution

- 1 crèche familiale municipale (31 places)
- 515 places chez les assistantes maternelles libres
- 300 enfants environ gardés par des auxiliaires parentales

répartition modes de garde sur Versailles



L'accueil collectif municipal

- ✓ 16 établissements de 12 à 80 places (593 places)
- ✓ 80 places réservées dans des crèches privées (*mêmes conditions d'accès que pour une crèche municipale*)
- ✓ En moyenne 50 % des places sont renouvelées chaque année soit 300 places : la demande est à adresser dès le 4ème mois de grossesse (démarche sur Versailles.fr)
- ✓ Une équipe pluridisciplinaire composée d'infirmières, de puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'agents sociaux, de psychologues, d'une psychomotricienne et d'un médecin
- ✓ Une offre diversifiée proposant un accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine et des possibilités d'accueil par demi-journée dans les plus petits établissements (multi-accueil)
- ✓ 4 places d'accueil à **Vocation d'Insertion Professionnelle** (Chantiers et Petits-bois)

Les établissements municipaux

■ Quartier Notre Dame/Clagny

- ✓ Crèche Chat Botté (66)
- ✓ Multi-accueil Goutte de Lait (20)
- ✓ Multi-accueil Notre Dame (20)
- ✓ Multi-accueil Clagny (22)

■ Quartier St Louis

- ✓ Multi-accueil St Louis – Borgnis (42)
- ✓ Crèche Manège enchanté (26)

■ Quartier Jussieu

- ✓ Crèche St Nicolas (64)
- ✓ Multi-accueil Petits-Bois (20)

■ Quartier Chantiers

- ✓ Crèche Jeu de l'Oie (80)
- ✓ Multi-accueil des Chantiers (55)

■ Quartier Porchefontaine

- ✓ Crèche Jacques Veslot (66)
- ✓ Multi-accueil Porchefontaine (20)

■ Quartier Vauban / Montreuil

- ✓ Crèche Marie-Anne Boivin (60)
- ✓ Multi-accueil Vauban (12)
- ✓ Multi-accueil Prés-aux-Bois (20)

L'accueil individuel

- *L'accueil individuel municipal par la crèche familiale (31 places)*
- *L'accueil individuel privé : assistantes maternelles libres (à son domicile) ou auxiliaire parentale (au domicile des parents)*

Une ressource : le relais petite enfance

- ✓ Lieu d'information et d'orientation pour les familles, les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales
- ✓ Animations pour les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales avec les enfants dont elles ont la garde
- ✓ Simulations de coûts des différents modes d'accueil
- ✓ Listes actualisées d'assistantes maternelles et d'auxiliaires parentales

Sur RDV : 01 30 97 87 70

rpe@versailles.fr

L'offre petite enfance sur le quartier SAINT LOUIS

✓ Offre municipale :

2 crèches :

- Multi-accueil St Louis – Borgnis (42 places)
- Crèche Manège enchanté (26 places)

Pour la rentrée 2024, 141 demandes d'accueil en crèche municipale pour des familles du quartier saint louis. 93 enfants du quartier Saint Louis sont accueillis dans nos établissements.

✓ Offre privée dans le quartier Saint Louis :

- ✓ *Crèche « les petites canailles » - 35 places (dont 20 ville)*
- ✓ *Crèche Joffre – La Maison Bleue - 17 places*
- ✓ Micro-crèche - la Cabane des Bambins
- ✓ Micro-crèche - les Malicieux du vieux Versailles
- ✓ Micro-crèche – Les coloriés de l'Orangerie de Versailles

16 assistantes maternelles libres pour 55 places, 9 d'entre elles participent aux activités proposées par le relais petite enfance au sein de la maison de quartier Saint Louis tous les mardis matin.

La politique Petite Enfance, c'est aussi

Un projet éducatif qui reprend nos valeurs et valorise notamment Ecolo Crèche

L'information des familles

- Des permanences en mairie
- Des accueils au RPE
- Des réunions d'information 5 fois par an

Les actions de soutien à la parentalité

- Le LAEP de Notre Dame et le LAEP de Jussieu (800 familles accueillies)
- Les matinées rencontres : la bobologie, la motricité...
- Le forum des tous-petits
- La semaine de la Petite Enfance

Les actions de professionnalisation pour la garde individuelle

- Les jardins d'éveil pour les assistantes maternelles, les auxiliaires parentales

Les partenariats avec les acteurs locaux

- Acteurs culturels (Château de Versailles, Espace Richaud, Conservatoire,...)
- L'Education nationale : Commission passerelle crèche-école
- L'Hôpital Mignot : repérage des TND et accompagnement dans les crèches par DIPEA
- La PMI : échanges, orientations, matinées rencontre
- Pôle Emploi / CAF / Département : place de crèche à vocation d'insertion professionnelle

